



ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE: ATTESTATION TVA

1. **Référence Dossier :** _____

2. **Informations personnelles :**

Concerne, le soussigné,

Nom : _____

Adresse : _____

Exerce de façon principale, la profession de : _____

Exerce de façon accessoire, la profession de : _____

Numéro d'immatriculation TVA : _____

3. **Régime TVA général :**

Je certifie sur l'honneur (veuillez cocher les mentions utiles – plusieurs possibilités) :

- Je possède le droit de déduire la TVA totalement
- Je possède le droit de déduire la TVA partiellement et à concurrence de _____ %
- Je ne possède pas le droit de déduire la TVA

4. **Régime TVA concernant un véhicule impliqué dans un accident/litige**

Je certifie sur l'honneur (veuillez cocher les mentions utiles – plusieurs possibilités) :

- Ne pas être soumis à la TVA
- Etre soumis à la TVA
- Etre soumis partiellement la TVA à concurrence de _____%
- que mon véhicule, plaque n° _____ endommagé lors de l'accident du ____ / ____ / ____ est à usage :
 - professionnel
 - privé
 - mixte
- être titulaire d'un contrat d'assurances dégâts matériels auprès de la compagnie _____
n° du contrat _____ avec une franchise de _____ Euro

5. **Compte financier à utiliser en cas de paiement :** _____

BIC: _____ IBAN: _____

Remarques importantes :

- Vu que l'assurance protection juridique et les frais d'avocat n'entretiennent pas de lien direct avec le véhicule en tant que tel, l'administration de la TVA estime que la TVA grevant ces frais ne tombe pas sous l'application de la limitation de déduction de 50% (extrait de la circulaire AG Fisc n°47/2013 du 20 novembre 2013)
- L'attention des intéressés est attirée sur le fait que les entreprises d'assurances peuvent être invitées à tout moment à communiquer le présent document aux services compétents du Ministère des Finances. Il importe donc, dans l'intérêt du signataire, que cette attestation soit correctement complétée, qu'elle reflète sa situation exacte du point de vue de la TVA et qu'il nous avise notamment de tout changement ultérieur.
- Toute fausse déclaration entraînera le remboursement des sommes payées indûment.

Date

Signature